



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30/11/2007

**Fourrière pour animaux - convention avec la Communauté de
Communes du Val d'Egray**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel
GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine
REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M.
Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme
Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2007

DELIBERATION D20070512

DREMOS

**Fourrière pour animaux - convention avec la Communauté de
Communes du Val d'Egray**

Monsieur Jacques LAMARQUE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le service de la fourrière municipale pour animaux, situé chemin de Mal Bâti à Niort, accueille des animaux abandonnés sur la voie publique.

Certaines communes rurales ne possédant pas de service de fourrière, souhaiteraient pouvoir bénéficier des prestations de la fourrière pour animaux de Niort.

Il convient de contractualiser avec la Communauté de Communes du Val d'Egray de façon à définir les modalités de prise en charge des animaux sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention fixant les règles d'intervention du service de fourrière pour animaux dans le cadre d'une activité de pré-fourrière et de fourrière au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Egray.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Jacques LAMARQUE